



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

EXTRAITS DU RAPPORT

CONCOURS OG UNIV 2023

Placées sous la présidence du général de corps d'armée (2S) Eric-Pierre MOLOWA, les épreuves des concours cités en objet se sont déroulées conformément aux textes de référence.

36 places étaient offertes au concours OG UNIV et 1 place au concours OG CAT. A.

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE) sous la surveillance du LCL (R) de Leiris ont eu lieu les 06 et 07 mars 2023 dans un centre unique à Villejuif (94800) et deux centres ultramarins (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie).

Les épreuves orales et sportives se sont tenues à Melun (77000) du 5 au 23 juin 2023.

I – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

490 candidats (510 en 2022) ont déposé un dossier de candidature cette année (484 universitaires et 6 fonctionnaires de catégorie A).

379 universitaires (388 en 2022) et 2 fonctionnaires de catégorie A (2 en 2022) se sont présentés et ont participé aux épreuves écrites. Au final, 112 universitaires ont été déclarés admissibles.

36 candidats universitaires ont été admis sur liste principale et 23 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire.

II – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 – Épreuves écrites d'admissibilité

211 – Épreuve de culture générale

L'épreuve consiste en la rédaction, avec ou sans documentation, d'un devoir sur une question d'intérêt général ou d'actualité. Le sujet était :

« Il est bon qu'une nation soit assez forte de tradition et d'honneur pour trouver le courage de dénoncer ses propres erreurs. Mais elle ne doit pas oublier les raisons qu'elle peut avoir encore de s'estimer elle-même. »

Albert Camus, Chroniques algériennes 1939-1958.

Pouvez-vous préciser quel est et quel doit être le rôle de l'État dans l'écriture et dans la transmission de l'Histoire?

La moyenne générale est de 10,51/20 (11,97 en 2022). 25 candidats ont obtenu une note éliminatoire (10 en 2022).

Remarques sur la forme :

A l'exception de quelques copies, les candidats ont, pour la grande majorité, correctement structuré leur devoir en respectant le triptyque introduction, développement et conclusion. En revanche, la construction correcte d'une introduction reste problématique pour plusieurs d'entre-eux.

Certains candidats éprouvent des difficultés importantes à s'exprimer correctement en Français et à se faire comprendre à l'écrit. La structuration de phrases simples (sujet, verbe, compléments) ainsi que le respect de la syntaxe posent problème dans de nombreuses copies.

L'écriture illisible de certaines copies rendent leur correction très difficile ce qui impacte nécessairement la note générale.

Il serait opportun que le soin apporté à la rédaction et à la présentation de la copie soit clairement valorisé dans le barème de l'épreuve.

L'orthographe et la syntaxe constituent des fragilités. Cela a été évoqué lors de la réunion préalable aux corrections. La seule valorisation de l'orthographe et de la syntaxe sur deux points est clairement insuffisante.

Certains candidats utilisent des astérisques ou des symboles typographiques pour indiquer des sauts de parties. Ces symboles sont susceptibles de constituer des signes potentiellement distinctifs. Aucune pénalité n'a été appliquée cette année.

Globalement les candidats maîtrisent la forme et respectent l'architecture classique d'une dissertation.

Toutefois, certains oublient de définir les termes du sujet et les plus faibles ont également tendance à faire du remplissage : les accroches (ou propos introductifs) et ouvertures (en fin de conclusion) manquent de pertinence et la problématique est parfois mal réfléchi voire quasi inexistante ou sans relief.

Les conclusions ne proposent pas ou peu d'ouverture ou alors mettent en lumière une partie non traitée dans le corps du devoir.

De très nombreuses répétitions, aussi bien de mots que de phrases, sont constatées dans une majorité de copies. Aucun effort n'est réalisé pour atténuer ce travers, en termes de recherche de synonymes ou d'utilisation de pronoms. En outre, volontairement ou non, ce défaut a pour effet mécanique d'augmenter artificiellement la taille du devoir.

L'orthographe reste acceptable ainsi que la grammaire, bien que cette dernière soit moins maîtrisée. Le volume d'un point en moins pour la syntaxe et un autre pour l'orthographe semble donc bien adapté, pour sanctionner les rédacteurs défaillants en ces matières.

Les ouvertures au sein des conclusions sont rarement de qualité, souvent oubliées et parfois correspondent à une sous-partie qui aurait dû être traitée.

Les candidats maîtrisent en grande majorité la méthode et la structure attendue de composition.

Remarques sur le fond :

Rares sont les copies dans lesquelles se dégage une véritable problématique. Les candidats se sont contentés de reprendre la question posée dans le sujet. Le terme « écriture de l'Histoire » a été mal compris par quelques candidats qui l'ont traité au premier degré.

Plusieurs copies ne définissent pas ou très peu les termes État, Nation et Histoire.

Les plans utilisés sont généralement basiques (ex : Partie I sur le rôle de l'État dans l'écriture de l'Histoire et partie II sur son rôle dans la transmission de l'histoire) et plusieurs copies ont des sous-parties entières qui frôlent le hors sujet.

Les principales idées sont souvent présentes dans les copies mais très peu de candidats les analysent réellement. Ils ne font que poser les notions et donner des exemples sans chercher à approfondir la démonstration. De nombreux lieux communs sont utilisés et certains candidats font des affirmations non démontrées ou factuellement fausses.

Beaucoup de candidats utilisent de nombreuses références littéraires, philosophiques ou historiques même si elles sont souvent les mêmes d'une copie à une autre.

Les conclusions sont généralement pauvres et sans intérêt puisqu'elles ne font que résumer le plan choisi par le candidat.

La grande majorité des copies corrigées correspond aux critères et au niveau de réflexion attendus de la part de candidats diplômés de l'enseignement supérieur.

Les introductions et conclusions ne sont pas assez travaillées. Dans l'introduction, la définition des termes, la justification, voire la reformulation du sujet, l'identification de la problématique et l'annonce du plan sont souvent approximatives ou pas assez développées.

Les conclusions sont souvent rédigées à la hâte, en fin de composition et ne comportent pas de réelle ouverture.

La pensée se révèle globalement assez consensuelle et le correcteur est souvent confronté aux mêmes réflexions, exemples, citations, pour ne pas dire « truismes ». Cela dénote un certain « formatage » et donne lieu à la récitation de connaissances académiques sans réel engagement personnel.

Certains candidats sont allés jusqu'à « tordre le sujet » pour leur permettre de pouvoir réciter leurs fiches.

Quelques candidats ont cependant fait preuve d'une réflexion originale, d'une approche globale de la question, sans dogmatisme, associée à une grille de lecture et d'analyse en cohérence avec l'orientation professionnelle choisie (concours de l'école des officiers de gendarmerie).

Le niveau est très hétérogène entre les candidats qui ont manifestement suivi une préparation très rigoureuse et, ayant acquis des connaissances solides capables d'être réemployables sur différents sujets, sont à l'aise avec l'art de la démonstration et ceux, plus faibles, qui arrivent tout juste à coller au sujet avec des idées vagues et des exemples imprécis ou tout simplement absents.

Peu de candidats trouvent la bonne distance par rapport à ce sujet d'actualité : certains versent dans l'angélisme béat quand d'autres prennent des positions très marquées, manquant de nuance et de tempérance, une partie de leur devoir ressemblant à une longue et pénible leçon de morale.

Certains candidats ont traité leur sujet et non le sujet demandé, comme tous les ans.

Un grand nombre de travaux se révèlent dépourvus de capital culturel quelconque : notions, éléments de doctrine, illustrations, auteurs, ouvrages, dates, citations... En conséquence, ils deviennent du pur verbiage, qui peut souvent s'étaler sur de très longues pages. En effet, certains pensent être corrigés selon le seul critère du volume rédigé.

Il convient néanmoins de souligner la présence de devoirs de bonne, voire très bonne qualité.

La majorité des copies se caractérise néanmoins par un effort de définition des notions importantes, parfois même avec leur étymologie.

Certains ne font pas la différence, notamment en matière cinématographique, entre les faits historiques et les histoires romancées pour le public. En effet, certains ont cité des films en affirmant qu'ils relaient l'Histoire vraie alors que ce n'est pas le cas.

De même, les phrases d'accroche en introduction et les ouvertures en conclusion, quand elles existent se révèlent souvent peu pertinentes.

Suggestions diverses :

Certains candidats rédigent leurs copies selon le formalisme attendu et/ou requis pour certains types d'examens ou de concours.

Cela se traduit par un formalisme différencié (plan avec des parties numérotées ou pas) et une construction différente des introductions et conclusions (voire absence de conclusion pour les « juristes »).

Le niveau en orthographe n'est pas catastrophique mais en revanche, il faut inviter les candidats à abandonner le ton journalistique et les expressions familières réhébilitaires dans un exercice écrit.

212 – Épreuve de synthèse de dossier

L'épreuve consiste en la rédaction d'une synthèse qui n'excède pas 600 mots (tolérance + 10 %). Elle doit être objective, dénuée de toute appréciation personnelle, construite selon un plan classique (introduction, développement, conclusion). Le dossier se composait de 12 documents représentant 39 pages. Le sujet était :

«La décroissance»

La moyenne générale est de 9,40/20 (11,27 en 2022). 45 candidats ont obtenu une note éliminatoire (25 en 2022). Chaque candidat avait reçu les règles de comptage des mots avec sa convocation et disposait d'un exemplaire sur sa table lors de l'épreuve.

Remarques sur la forme :

Les candidats respectent globalement la forme. La majorité choisit de traiter le sujet en deux parties, ce qui permet de se raccrocher à un plan type, sans fantaisie, recherchant l'efficacité. Quelques candidats ont fait le choix du plan en trois parties et certains s'en sont bien sortis.

Néanmoins, il semble que la majorité des candidats ne se sont pas renseignés sur les attendus de la synthèse de dossier Gendarmerie. Cela est flagrant sur l'idée maîtresse de l'introduction, qui est très peu présente dans les copies.

Peu de candidats ont découpé leurs grandes parties (I et II) en sous-parties. Quand cela a été le cas, le correcteur a apprécié.

Certaines conclusions sont bâclées, parfois inexistantes. Rares sont celles correspondant parfaitement à ce qui est attendu. La réponse à la question posée et surtout l'ouverture manquent parfois, ce qui pénalise le candidat. La culture juridique de certains se devine occasionnellement, *via* l'architecture du devoir et les connaissances générales.

Il y a trop de fautes d'orthographe et de syntaxe pour des candidats détenteurs d'un bac+5.

Les devoirs ne sont pas assez aérés. Il faut faire des alinéas et sauter des lignes.

La méthode de l'épreuve de synthèse de dossier s'est avérée globalement compliquée pour une grande partie des candidats.

C'est une épreuve très certainement assez peu préparée sur le plan de la méthodologie.

Quelques copies dépassent largement le nombre de mots, tirant irrémédiablement la note vers le bas. D'autres sont bien en dessous, produisant un devoir en deçà de ce qui est demandé à un futur officier de la gendarmerie ou aurait pu alors être meilleur.

Remarques sur le fond :

Beaucoup de candidats annoncent des arguments intéressants dans leur idée maîtresse ou leur problématique mais n'utilisent pas assez les documents fournis pour les agrémenter. Quelques candidats survolent le sujet, sans rentrer dans le « vif ».

Les candidats ont été en difficulté sur le fond. Si la définition des termes du sujet s'est avérée aisée, les idées, en particulier sur l'aspect « radical » de la décroissance n'ont quasiment pas été exploitées. L'élément spécifique « à la désobéissance civile ou l'anti-système » de la grille de correction n'ont jamais été abordées.

La réponse est parfois incomplète, manquant de précisions pourtant nécessaires, ou trop survolée.

Des candidats passent à côté d'une partie du sujet en n'abordant pas la définition de ses termes. Parmi les oublis, on peut retenir : l'explication de l'acronyme PIB, des données importantes comme le rapport Meadows, parfois l'angle de vision unique des pays « riches » ou encore l'aspect hégémonique de ces sociétés qui n'est pas énoncé. Certains devoirs pèchent par absence d'arguments étayés.

L'analyse logique fait parfois défaut dans les compositions, se cantonnant à la seule reprise d'éléments parcellaires ou des citations *in-extenso* sans réelle contextualisation. Les tentatives de démonstration tombent souvent dans l'énumération.

Sur le fond, on retrouve quelques très bonnes copies qui confirment la bonne compréhension du sujet et sa problématique. En revanche, force est de constater un niveau très insuffisant pour de nombreuses copies avec des notions essentielles qui ne sont pas reprises ou des synthèses qui ne sont pas bien structurées. La capacité à faire une bonne analyse du sujet et en dégager une problématique puis à proposer un plan, n'est pas acquise pour tous.

Par ailleurs, beaucoup de candidats se sont attachés à développer de manière détaillée la solution de « croissance verte » au détriment du sujet principal de la décroissance. Les limites de la notion sont rarement développées. Il s'agissait du piège à éviter pour ne pas s'écarter trop du sujet.

Suggestions diverses :

Malgré la documentation plutôt variée et comportant une quantité non négligeable d'éléments, certains candidats ont eu du mal à cerner l'essentiel. D'autres se sont perdus dans cette masse, parfois loin de l'idée du devoir conçu par son rédacteur.

213 – Épreuve à option

Les candidats ont le choix entre cinq options : droit pénal, droit public, finances publiques, sciences économiques et histoire.

Droit pénal : 136 candidats (165 en 2022).

Le sujet était :

« L'aveu en droit pénal »

La moyenne est de 10,18/20 (9,03 en 2022). 15 candidats (12 en 2022) ont obtenu une note éliminatoire.

Remarques sur la forme :

Globalement, les candidats respectent les règles de forme attendues pour une dissertation de droit. Beaucoup perdent néanmoins des points faute de présenter suffisamment les enjeux posés par le sujet en introduction. Quelques-uns ne définissent pas ou peu l'aveu dans le devoir. Les plans ont souvent été les mêmes choisis par les différents candidats, l'originalité tenant à l'intitulé exact. Toutefois, certains d'entre eux utilisaient des termes inappropriés (méconnaissance du sens des mots ?), voire juridiquement inexacts. Quelques devoirs sont sortis du lot tant par leur style que leur contenu.

À noter cette année : alors qu'une amélioration avait pu être perçue l'an passé, le niveau en orthographe et en syntaxe est globalement bas.

Remarques sur le fond :

Pour la majorité des candidats, le sujet n'a pas posé de grosses difficultés. La plupart a compris la place spéciale qu'a l'aveu dans notre système juridique et l'évolution qu'il a connue au fil de celles des mœurs, de la procédure pénale et des jurisprudences nationale et européenne. Néanmoins, plusieurs devoirs sont incomplets. Souvent, les mesures alternatives aux poursuites et de saisines particulières (composition pénale, CRPC...) ne sont pas traitées ou que partiellement. La garde à vue, moment privilégié de recueil de l'aveu, fait aussi partie des éléments de réponse non étudiés, y compris par des candidats traitant pourtant de la présence de l'avocat et de son incidence sur l'aveu. Enfin, le droit au silence ou à rétractation est parfois éludé. A l'inverse, certaines copies se sont distinguées par une étude exhaustive de l'aveu, sur le plan historique, selon le côté accusatoire ou inquisitoire de notre procédure, comme base de certaines décisions du ministère public dans un but de meilleure administration de la justice... avec des exemples et des références textuelles ou jurisprudentielles qui appuyaient utilement la démonstration du candidat.

Plusieurs candidats se sont penchés sur le cas des repentis, qui sont plus des collaborateurs de justice, ce qui n'avait pas à être traité dans un devoir sur l'aveu.

A la marge, deux copies dont les auteurs n'ont strictement rien compris au sujet.

Droit public : 111 candidats (93 en 2022).

Le sujet était :

« Le renforcement des obligations déontologiques d'intégrité et de probité des fonctionnaires »

La moyenne générale est de 8,17/20 (8,63/20 en 2022).

Remarques sur la forme :

La méthode de la dissertation est globalement respectée à part 2/3 copies qui ont procédé à des "réponses courtes" et 2 copies blanches qui contribuent à diminuer la moyenne globale de l'épreuve.

Les introductions sont de qualité variable, ce qui est dommage car c'est ce qui va donner le ton de la copie. L'accroche est apparue à de très nombreuses reprises hors sujet ou présentant un lien très distant avec le sujet. Ensuite, les termes ne sont pas, ou peu définis, ainsi que les enjeux complètement oubliés. La problématisation quant à elle est parfois hasardeuse : dans le doute ou en cas de difficultés, mieux vaut reprendre le sujet plutôt que tenter des reformulations qui changent complètement son sens et la tension induite par le sujet.

Cette année, la totalité des copies (hors réponses courtes) a opté pour le plan en 2 parties et 2 sous-parties. Les plans sont apparents. Les titres des parties sont passe partout. Les chapeaux et les transitions sont bien employés ce qui permet un enchaînement cohérent des idées. Certaines copies ne comprennent pas de conclusion alors qu'elle était attendue. Toutefois, peu de candidats font l'effort d'ouvrir une réflexion qui serait la suite logique de ce qui précède, en se contentant de rappeler la problématique et la solution qui se lisait dans le plan choisi.

Le soin apporté à l'écriture et la propreté de la copie est globalement satisfaisant.

Enfin, la qualité de la construction des phrases est en dessous de ce qui est légitimement attendu pour des candidats à un concours de niveau baccalauréat +5. Certains n'hésitant pas à écrire comme s'ils parlaient.

Dans l'ensemble la forme (introduction et plan dichotomique) est respectée, cependant la conclusion est absente sur la plupart des copies.

Un soin important est globalement prêté à l'introduction

Remarques sur le fond :

Cette année encore, les connaissances juridiques brutes (incluant les références, les jurisprudences) sont inégalement acquises et restituées. Cette lacune empêche nombre de copies d'être précises dans les notions évoquées et exhaustives lorsqu'il convient de les mettre en pratique et en perspective. Les copies ressemblent alors à un exercice de culture générale et non à une épreuve juridique. La réflexion générale et pluridisciplinaire est bien évidemment la bienvenue, elle peut aider à agrémenter le devoir, ou surtout à nourrir l'introduction, mais elle ne doit pas prendre le pas sur la démonstration juridique. Les connaissances juridiques et l'art de la démonstration, voire de conviction, est indispensable à tout officier de gendarmerie qui exercera demain des fonctions d'officier de police judiciaire mais globalement qui sera amené à produire des décisions dont il devra assurer la sécurité juridique.

Il est vrai néanmoins que le sujet était difficile car souvent oublié des candidats et abordés de manière superficielle dans les facultés. Il n'en demeure pas moins important, de surcroît pour un concours de catégorie A, militaire de surcroît, eu égard à l'exigence forte de déontologie reposant sur nos personnels.

A ce propos, la majeure partie des copies souligne et répète l'importance de l'exemplarité des fonctionnaires, des forces de sécurité intérieure en particulier, mais peine pourtant à définir les contours de ce que cela signifie. Cela est regrettable et démontre les lacunes des candidats et l'incapacité à fournir une analyse juridique solide.

Par ailleurs, il convient de souligner que les notions sont mal maîtrisées. Peu de candidats arrivent à définir l'intégrité et la probité et plus globalement à maîtriser l'ensemble des obligations déontologiques inhérentes aux fonctionnaires. Pour la plupart des candidats, cela se limite à la neutralité des agents et le refus des « cadeaux ». Ces lacunes sont regrettables car ces exigences statutaires seront les leurs s'ils sont admis. Aussi, et alors qu'ils candidatent pour un concours singulier, les candidats oublient les statuts particuliers dont les obligations ont toujours été fortes et qui sont frappés de plein fouet par les renforcements. Le statut militaire n'a pas été, ou à la marge, évoqué. Sans en faire une partie complète, il aurait été opportun de souligner sa singularité et de démontrer qu'ils ont conscience des obligations qui seront les leurs demain. Si le sujet est « classique », les exemples y compris récents ne manquaient pas pour illustrer la diversité des obligations incombant aux agents de la fonction publique.

Certains candidats, peu nombreux, ont eu une vision étriquée du sujet en ne traitant que des forces de sécurité intérieure. Les connaissances du futur statut d'emploi sont évidemment appréciables, néanmoins, il est attendu une meilleure maîtrise de la diversité des métiers des fonctionnaires dans le choix des exemples.

Ensuite, la tension du sujet n'a pas été perçue par les candidats. S'il peut y avoir différente façon d'aborder un sujet, la présence du terme « renforcement » signifiait que le candidat montre une dynamique en ce sens. Cette dynamique peut être perçue via plusieurs biais : la multiplication des vecteurs de contrôle des obligations (qu'il soit interne, ou externe), le renforcement des sanctions

administratives ou pénales voire la construction de nouvelles exigences en matière de conflits d'intérêts et de transparence notamment à l'égard des hauts fonctionnaires.

Ce renforcement des obligations inhérentes aux agents publics aurait dû pousser les candidats à esquisser une analyse de l'équilibre entre droits et devoirs, ce qui leur aurait permis de démontrer le rôle que peuvent jouer les juridictions européennes en la matière.

Enfin, à l'instar d'autres concours, le jury déplore que certaines copies reprennent des développements parfaitement similaires montrant la restitution d'exercices plaqués (peut être issue de la même préparation). Les candidats doivent apprendre à s'approprier ces connaissances délivrées pour en nourrir une réflexion personnelle.

A la marge, certaines copies sont très politiques et critiques. Si toute opinion est légalement admissible, même dans un concours, il convient de rappeler au candidat que ses propos doivent être argumentés et solidement démontrés, sous peine de tomber dans la diffamation et l'invective qui n'ont pas leur place dans une dissertation juridique.

Le programme de droit public paraît globalement maîtrisé par la plupart des candidats, cependant, le sujet étant assez ciblé, on peut constater des difficultés de restitution des connaissances sur une bonne moitié de copies.

Certaines copies parviennent à dépasser le manque de connaissances juridiques sur le sujet par une approche plus globale, moins technique et donc intéressante pour apprécier l'ouverture d'esprit du candidat (évoquent la moralisation de la vie publique, transparence, impact politique, lien fonctionnaire-société ...) mais la plupart glissent vers le hors sujet en voulant traiter uniquement de droit public.

Peu de copies construisent une véritable démonstration. Quelques candidats ont une excellente culture juridique mais se contentent de « réciter » sans mise en perspective.

Finances publiques : 9 candidats (9 en 2022).

Le sujet était :

« La loi organique relative aux lois de finances a 20 ans,
quelles évolutions adoptées pour les prochaines décennies ? »

La moyenne générale est de 11,08/20 (10,06/20 en 2022).

Remarques sur la forme :

La majorité de copies respecte le formalisme de ce type d'épreuve. Néanmoins, la qualité visuelle des copies est hétéroclite. Les rédacteurs doivent se mettre à la place des correcteurs qui lisent leur copie.

Remarques sur le fond :

Les connaissances sont disparates, certains candidats choisissent cette épreuve, à la fois technique, économique et surtout politique, par défaut. Cet aventurisme se solde par un échec qui obère forcément le résultat final du concours.

Une autre partie décline ses connaissances budgétaires techniques, voire économiques sans leur donner de hauteur politique. Il est important dans ce type d'épreuves de constater que le candidat s'est accaparé les informations assimilées et qu'il est en capacité de dévoiler ses connaissances autour d'un argumentaire construit.

Il est nécessaire d'apporter de la perspective aux simples connaissances budgétaire/technique, afin de les porter à un niveau organisationnel et politique.

Suggestions :

Il est déconseillé de choisir cette option sans connaissance budgétaire. Les candidats doivent parvenir à orienter leurs connaissances dans un but politique, dans le sens de l'application des missions de service public.

Sciences économiques : 26 candidats (37 en 2022).

Le sujet portait sur les sciences économiques :

« Endiguer l'inflation : de quels leviers dispose la France ? »

La moyenne générale est de 11,84/20

Remarques sur la forme :

Globalement les copies ont une bonne structuration, avec une reformulation du sujet, une problématique, une annonce de plan et un découpage clair en parties et sous-parties. Dans la grande majorité des cas, une conclusion avec une petite ouverture est présente. Le nombre de fautes d'orthographe semble avoir diminué par rapport aux années précédentes, même s'il reste élevé.

Remarques sur le fond :

Quelques copies sortent du lot, tant sur le contenu théorique que sur les exemples cités à l'appui de l'argumentaire. Le sujet étant d'actualité, certains candidats ont bien su mettre en exergue les enjeux actuels liés à la question.

De par sa nature, le sujet pouvait permettre différents angles d'approche, ce qui a permis d'avoir une bonne diversité dans les copies.

Suggestions diverses :

La moyenne de cette option a augmenté par rapport aux années précédentes. Cela s'explique peut-être par une baisse significative des candidats sans notion d'économie qui choisissent cette option par défaut.

Histoire : 92 candidats (77 en 2022).

Le sujet portait sur l'histoire :

« *L'extension de l'Europe à l'Est, 1989-2014: problèmes et espoirs* »

La moyenne générale est de 10,37/20

Remarques sur la forme :

De trop nombreux candidats se contentent, en guise de problématique, de reformuler le sujet, puis de le reprendre pour articuler un semblant de plan en deux parties.

La qualité de l'orthographe de certains candidats laisse songeur à un tel niveau d'études.

Remarques sur le fond :

De nombreux candidats s'enferment dans un biais de perception du sujet, soit euro centré (débouchant sur un exposé de connaissances sur l'UE avec un lien parfois ténu à ses agissements à l'Est), soit focalisé sur la Russie (et se perdant dans l'actualité du conflit ukrainien quand la mise en perspective historique doit l'éclairer).

Les connaissances sont souvent superficielles, manquant de substance historique : nombre de candidats ne citent quasiment pas de dates ou d'évènements, une infime minorité étaye son raisonnement par la citation d'auteurs de référence.

22 – Épreuves orales et sportives d'admission

Les épreuves orales et sportives d'admission se sont déroulées du lundi 5 au vendredi 23 juin 2023 à Melun.

La phase d'admission comportait :

- une épreuve d'aptitude générale (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 8 – note éliminatoire < 8/20) ;
- une épreuve portant sur les questions de défense et de sécurité (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 4 – note éliminatoire < 5/20) ;
- une épreuve de langue étrangère (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 3) ;
- pour les OG UNIV : cinq épreuves sportives (moyenne coefficient 3 – note éliminatoire < 7/20)
une course de vitesse (50 m),
une course de demi-fond (3 000 m),
une épreuve d'abdominaux,
une épreuve de traction/suspension à la barre fixe,
une épreuve de natation (50m).

102 candidats universitaires sur les 112 admissibles se sont présentés à cette seconde phase du concours.

Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu 36 lauréats et 23 sur liste complémentaire.

221 – Épreuve d'aptitude générale

Les notes vont de 04 à 20/20 et la moyenne générale est de 13,22/20 (13,83 en 2022). 11 candidats ont obtenu une note éliminatoire (06 en 2022).

Remarques sur la forme :

Les candidats se présentent dans une tenue formelle et appropriée correspondant au standard des concours de la haute fonction publique. Les éléments transmis avant l'épreuve (CV, lettres de motivations, diplômes) éclairent les membres du jury avant la réception du candidat et permettent d'orienter l'échange de façon pertinent. La longueur des CV et des lettres de motivations devrait être réduite à une page chacune, sans jamais excéder deux pages.

Certains candidats s'affranchissent de l'utilisation du *Paper board* mis à leur disposition ce qui peut rendre plus difficile pour le jury la compréhension et l'articulation de la réponse au sujet traité. Si la présentation d'un support n'est pas obligatoire, il permet dans la majorité des cas de bien présenter les étapes de la réflexion entreprise par le candidat.

La majorité des candidats, très bien préparée, présente le sujet dans les formes classiques (introduction, développement, conclusion). La contextualisation attendue en introduction est souvent bien réussie, mais l'idée maîtresse qui répond au sujet et à la problématique n'est souvent pas clairement exposée, voire diffuse au milieu de nombreuses autres idées. Les candidats ne doivent pas perdre de vue qu'une réponse au sujet proposé et un positionnement vis-à-vis de la question posée sont attendus par le jury.

Remarques sur le fond :

Les candidats sont très bien préparés à l'exercice de l'oral. Certains démontrent une certaine aisance en expression orale quand d'autres semblent plus gênés, voire stressés, par l'enjeu. Ils ne démontrent pas ainsi tout leur potentiel. Cet exercice requiert indubitablement une préparation sérieuse. La différence entre les candidats s'opère sur leur capacité à pouvoir mobiliser de façons pertinentes et transverses des connaissances multiples dans les champs de la philosophie, de la littérature, de l'histoire, du droit, des théories sociales et économiques, etc. afin d'appuyer l'idée qu'ils défendent à l'aune d'exemples tirés de l'actualité.

Au sujet de la motivation à rejoindre les rangs de la gendarmerie, le candidat doit fournir des éléments personnels de réponse au risque, dans le cas contraire, de proposer des réponses trop générales démontrant de ce fait un manque de conviction. Il doit ainsi retracer les points forts de son parcours, de son expérience permettant de mettre en avant une réelle volonté d'intégrer le corps des officiers et d'en expliquer la logique sans laisser l'impression de se présenter au concours comme une simple opportunité. Des stages en gendarmerie, de quelque niveau que ce soit, ou un emploi en tant que réserviste sont un plus pour découvrir l'institution de l'intérieur et mieux préparer l'argumentaire de motivation.

Nous constatons une augmentation significative de candidats s'engageant dans la réserve opérationnelle. Un grand nombre de candidats font le choix d'une candidature unique au sein de la gendarmerie principalement orientée vers le concours de l'EONG, mais parfois étendue à l'OSCE ou au SOG.

222- Épreuve orale portant sur les questions de défense et de sécurité

Les notes vont de 01,5 à 20/20 et la moyenne générale est de 11,90/20 (13,56 en 2022). 05 candidats ont obtenu une note éliminatoire (03 en 2022).

Remarques sur la forme :

Tous les candidats ont respecté les canons d'un concours d'entrée dans une école d'officier. Ayant revêtu « l'uniforme » type du candidat (costume/cravate pour les jeunes hommes ou tailleur/pantalon pour les jeunes femmes), ils ont opté pour une posture adaptée dans leur comportement. Le niveau de langue global est satisfaisant. L'immense majorité des candidats s'est appuyée sur le support pédagogique proposé. D'une façon générale, ceux qui ne l'ont pas utilisé, n'ont pas été réellement gênés même si cela n'a pas facilité le suivi de l'exposé pour le jury. L'utilisation du tableau est donc à privilégier.

Lorsque le sujet le permet, les candidats ne doivent pas hésiter à exploiter les aides pédagogiques (schéma, points clés).

Remarques sur le fond :

L'immense majorité des candidats s'est appuyée sur le fascicule pour préparer cette épreuve. Une excellente connaissance permet d'obtenir une très bonne note alors que les meilleurs candidats avaient des connaissances allant au-delà et s'appuyaient sur des très bonnes capacités d'analyse et de mise en perspective, leur donnant une compréhension globale du programme.

Quelques candidats n'ont pas perçu l'exigence et le travail que nécessitent cette épreuve. Celle-ci impose une connaissance très détaillée tout en ayant la capacité d'aborder les sujets du général au particulier. Rester à la surface des choses ne suffit pas compte tenu de la nature et de la finesse des questions de l'épreuve. Pour autant, le simple « par cœur » n'est pas satisfaisant car il s'agit bien de démontrer une compréhension globale de l'organisation de la défense et de la sécurité à partir de connaissances pointues.

223 - Épreuve de langues étrangères

- **Anglais**

Les notes s'échelonnent de 02 à 20/20 avec une moyenne de 9,95.

Remarques sur la forme :

Peu de candidats se présentent lors de leur entrée dans la salle. Il est également arrivé, certes très rarement, que certains candidats n'usent même pas des formules de politesse d'usage (telles que bonjour ou au revoir...).

La plupart des candidats ont cependant apporté une attention certaine à leur tenue vestimentaire et à leur attitude générale lors de l'épreuve.

Remarques sur le fond :

Le niveau linguistique est globalement très moyen. La plupart des candidats commet de trop nombreuses fautes de grammaire / conjugaison, pourtant d'un niveau élémentaire. On constate que le champ lexical est généralement peu étendu.

De nombreux candidats indiquent sur leur CV un niveau de compétence en langue bien supérieur à celui constaté lors de l'épreuve. Dans la plupart des cas, il s'agit soit d'une auto-évaluation au regard de la note obtenue au baccalauréat, soit du résultat obtenu au cours d'une évaluation bien antérieure, mais qui ne reflète pas du tout le niveau actuel sans aucune pratique de la langue depuis plusieurs années.

De trop nombreux candidats au niveau très faible n'ont pas même préparé à l'avance un petit résumé en langue anglaise de leur parcours académique et de leurs aspirations dans le cadre de ce concours. Cette préparation pourrait cependant leur être salutaire.

Suggestions diverses :

La plupart des candidats ne semble pas s'être préparés à l'épreuve. Il leur serait profitable de lire des articles simples et de visionner des vidéos de chaînes d'information anglophones pendant les mois précédant l'épreuve. Même avec un niveau académique faible, un entraînement de ce type permet une remise en condition afin de disposer d'un vocabulaire plus étendu et d'être plus à l'aise avec l'utilisation du langage.

- **Espagnol**

Les notes s'échelonnent de 10 à 15/20 avec une moyenne de 12,40.

Remarques sur la forme :

La forme est globalement maîtrisée. Environ la moitié des candidats a utilisé le paperboard pour présenter le plan. Quelques rares candidats ont oublié de se présenter (effet de stress indéniable).

Généralement, les exposés ou commentaires de texte étaient très brefs et ont imposé au jury d'alimenter les échanges à grand coup de questions, parfois 25 à 30 minutes.

Remarques sur le fond :

Tous disposaient d'un fond de culture générale suffisant pour pouvoir rebondir sur les sujets d'espagnol et pouvoir alimenter l'exposé de la discussion même si le jury a dû pousser les candidats à aller chercher leurs connaissances et exprimer leurs opinions. Tous étaient vifs et interagissaient facilement avec le jury. Le niveau de langue était moyen. Beaucoup de fautes de grammaire, conjugaisons, concordance des temps et un manque de vocabulaire ont été constatés.

- **Italien**

Les notes s'échelonnent de 10 à 18/20 avec une moyenne de 13,67.

Remarques sur la forme :

Les trois candidats avaient bien préparé la forme de l'épreuve, leur présentation, tout comme les aspects qui les conduisaient à postuler à l'épaulette. S'ils n'ont pas utilisé les outils pédagogiques mis à leur disposition en salle, chacun disposait d'un support leur permettant de restituer leur travail préparatoire ainsi que la lettre et l'esprit du texte.

224 – Épreuves sportives

Les notes vont de 4,20 à 18,6/20 et la moyenne générale est de 13/20 (11,75 en 2022).

Remarques sur la forme :

Épreuves réalisées à la mairie de Melun et gymnase EOGN, rien à signaler.

Remarques sur le fond :

Les candidats présentent des niveaux très disparates, de l'excellent à l'éliminé. Pour les plus faibles, cela prouve une faible préparation.

3 candidats obtiennent une note inférieure à 7/20.

III – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY

Les concours ouverts aux universitaires et aux fonctionnaires de catégorie A attirent de nombreux candidats qui présentent des niveaux hétérogènes. Néanmoins, ceux qui se sont présentés à l'oral affichaient tous un haut niveau de préparation, voire des qualités exceptionnelles pour les meilleurs, une réelle volonté de servir et une motivation construite et assumée. Par ailleurs, je souhaite souligner que tous les candidats issus des CPT gendarmerie se sont présentés en étant parfaitement préparés.

Enfin, j'observe que la grande majorité des candidats présents à l'oral a affirmé ne faire le choix que de la seule gendarmerie, sachant que nombre d'entre eux sert dans les rangs de notre institution en qualité de réserviste opérationnel.

Le général de corps d'armée (2S) Eric-Pierre MOLOWA,
Président du jury